

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PUIMISSON**

L'an deux mille vingt-quatre le quinze Octobre, le conseil municipal de la commune de Puimisson s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARTHES Daniel, Maire, après convocation régulièrement faite à domicile.

Etaient présents (10) : BARTHES Daniel, REY Philippe, DELREUX Martine, VIALLES Gisèle, BAGNATI Sylvain, GUIEN Guylaine, TRILLES Michel, MORLIERE Ludovic, NADAL Caroline, QUIRINY Monique,

Absents : BENOIT Cécile, BARTHES Arnaud, JEAN REMI ANTON, Chantal Gabaude a donné procuration à Daniel Barthès, GALINIER Norbert a donné procuration à Philippe REY,

Votants : (12)

Secrétaire de séance : MORLIERE Ludovic

N° 2024- 30 :

**OBJET : VALIDATION DE DEVIS POUR MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX – CREATION
TERRAIN DE SPORT- OP 155**

DEVIS : 46682.00 € HT SOIT 56018.40 € TTC

M le Maire a exposé le projet de créer un terrain de sport sur une parcelle contiguë réservée lors de la création de l'école SIMONE VEIL à Puimisson.

M le Maire rappelle que les enfants sont amenés à se déplacer de la Rue du Colombié jusqu'au stade de Puimisson Avenue de La Pierre Plantée. Ils doivent traverser une Départementale pour y accéder, le terrain permettrait de sécuriser les allers et venues des enfants.

L'avantage serait également d'avoir des équipements appropriés aux différents âges des enfants qui vont de première année de maternelle au CM2. Des équipements aux normes, évolutifs et innovants.

Tout ceci dans le but de contribuer à développer la pratique du sport dans nos écoles, et peut être de susciter des passions futures.

Il y a lieu de se prononcer sur ces devis d'un montant de : 46682.00 EUROS HT

- ALTRAD – MEFRAN : Jeux pour aire sportive 18732.00 euros HT
- BRAULT TRAVAUX PUBLICS : plateforme plateau sportif 27950.00 euros HT

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

*** mise en concurrence avec devis COLAS ; 31612.00 euros HT

Et SATD : 19026.00 EUROS HT

*** Voir annexe A 2024-30

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant, au titre de l'année 2024 :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel
Etat		
Région		
Département		
5000 TERRAINS DE SPORTS	AGENCE NATIONALE DU SPORT	25000.00 € HT
Fonds propres		21682.00€ HT
Emprunt		
Total HT		46682.00 € HT

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **VALIDE** les devis de :
- ALTRAD – MEFRAN : Jeux pour aire sportive 18732.00 euros HT
- BRAULT TRAVAUX PUBLICS : plateforme plateau sportif 27950.00 euros HT
- **MANDATE** M Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Secrétaire de séance
LUDOVIC MORLIERE

Le Maire
Daniel Barthes

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr